

Arrêté n°AA-2022-04 du 1er septembre 2022 en faveur de M. Guillaume LEHNASCH

**Nomination à la fonction de Chef du Département d'enseignement
Mécanique des Fluides et Aérodynamique (MFA)**

Le Directeur de l'ISAE-ENSMA

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu le décret n° 2016-1782 du 19 décembre 2016 relatif à l'Ecole nationale supérieure de mécanique et d'aérotechnique de Poitiers et notamment son article 4 ;
- Vu les statuts de l'ISAE-ENSMA ;
- Vu le règlement intérieur de l'ISAE-ENSMA ;
- Vu l'arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date du 4 juillet 2022 portant nomination de M. Majdi KHOUDEIR au poste de directeur de l'ENSMA à compter du 1er septembre 2022 ;
- Vu la proposition de nomination des enseignants permanents du Département d'enseignement Mécanique des Fluides et Aérodynamique (MFA) en date du 13 juillet 2022 ;

Arrête

Article 1

M. Guillaume LEHNASCH, maître de conférence, est nommé chef du département d'enseignement Mécanique des Fluides et Aérodynamique (MFA).

Article 2

Les missions du chef de département se déclinent selon les points suivants :

- assurer la coordination des activités du département et en assurer la représentation dans les instances de l'Ecole ;
- proposer au Directeur des Etudes la répartition des enseignements entre les enseignants du département en concertation avec l'ensemble des enseignants permanents et non permanents du département ;
- préparer les projets d'équipement de son département ;
- assurer la gestion des moyens matériels et financiers propres au département ;
- étudier périodiquement avec ses collègues l'évolution des enseignements.

Article 3

Pour réaliser cette mission, M. Guillaume LEHNASCH pourra bénéficier d'une prime dans le cadre du dispositif RIPEC et dont le montant individuel sera arrêté par le Directeur de l'établissement, après avis du conseil d'administration en formation restreinte aux enseignants chercheurs ou personnels assimilés.

Article 4

La nomination de M. Guillaume LEHNASCH en qualité de chef du département Informatique et Avionique (IA) prend effet le 1er septembre 2022 et pour une durée de deux ans.

Fait à Chasseneuil-du-Poitou, le 1er septembre 2022, en deux exemplaires originaux.

Vu par l'intéressé,



M. Guillaume LEHNASCH

Le Directeur



M. Majdi KHOUDEIR

Destinataires :

- Intéressé (original), Direction (original), Service RH (copie), DGS (copie), Direction des études (copie).
- Rectorat (copie) – transmis à Mme La Rectrice de Région Académique, Chancelière des Universités, le

13 SEP. 2022